

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET :

Prestations de services d'assurances DO et TRC

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE

Rue Pasteur Prolongée

80 500 MONTDIDIER

Tél : 03 22 37 50 50

comdecomdugrandroye@laposte.net

**CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE à ROYE (80)**

Date et heure limites de réception des offres

18 juillet 2017 à 12h00

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de la consultation

Article 2 – Les acteurs du projet

Article 3 – Conditions de la consultation

- 3.1 – Nature de la procédure
- 3.2 – Caractéristiques du marché
 - 3.2.1 – Type de marché
 - 3.2.2 – Tranches et lots
 - 3.2.3 – Variantes et options
- 3.3 – Conditions de participation
- 3.4 – Durée du marché
- 3.5 – Négociations

Article 4 – Conditions financières

- 4.1 – Prix
- 4.2 – Mode de règlement

Article 5 – Dossier de consultation

- 5.1 – Contenu du dossier de consultation
- 5.2 – Délai de validité des offres
- 5.3 – Mise à disposition du dossier de consultation
- 5.4 – Visite de lieux

Article 6 – Présentation des propositions

- 6.1 – Conditions d’envoi ou de remise des offres
- 6.2 – Documents à produire
 - 6.2.1 – Pièces de la candidature
 - 6.2.2 – Pièces de l’offre
- 6.3 – Date de limite de réception des offres

Article 7 – Jugement des offres

Article 8 – Renseignements complémentaires

Article 9 – Voies et délais de recours

Article 1 – Objet de la consultation

La présente consultation correspond à une mission de prestation de service d'assurance relatif à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Roye – **en cours d'états séparés**

Article 2 – Les acteurs du projet

Pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND ROYE
Rue Pasteur Prolongée
80 500 MONTDIDIER
Tél : 03 22 37 50 50
comdecomdugrandroye@laposte.net

Maîtrise d'œuvre – mission de base

SITES Architecture M Sylvain Laurent à ARRAS (59)
sitesarchitecture@gmail.com
BERIM BET TCE M Bruno PAUL à Douai (59)
b.paul@berim.fr

Assistant à Maître d'Ouvrage :

MPI Développement – 11 rue Péru Lorel – 80000 AMIENS
Tél 06 80 41 81 00 Mme LEFEBVRE
contact@mpideveloppement.com

Bureau de contrôle

VERITAS M François CADET à Amiens (80)
francois.cadet@fr.bureauveritas.com

Missions de type : LP – SEI – HAND – attestation HAND – TH - attestation RT2012 - VIE - PHa

CSPS – mission de niveau 2

MEGATEC M Olivier BONAMY à Boves (80)
Olivier.Bonamy@megatec-ingenierie.fr

OPC -

M.E.I.C M Cédric GIGOT à Hénin Beaumont
cedric.gigot@meic.fr

Bureau étude de sols

VERBEKE à Lille
geotechnique@verbeke.com

Article 3 – Conditions de la consultation

3.1– Nature de la procédure

La consultation est passée en procédure adaptée suivant le code des marchés publics

3.2– Caractéristiques du marché

3.2.1– Type de marché

Marché de service

3.2.2– Tranches et lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranche et en lots

3.2.3– Variantes et options

Variantes = Oui

Les assureurs et les intermédiaires pourront, en complément de leur offre, proposer des variantes ou des garanties complémentaires qui devront être chiffrées et explicitées dans l'offre (elles ne porteront que sur les montants de garantie et/ou franchise)

3.3– Conditions de participation

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements
- en qualité de membres de plusieurs groupements

3.4– Durée du marché

Le marché prendra effet à compter de la réception de la notification du marché à l'attributaire

Une durée de 132 mois environ à compter de la date réglementaire d'ouverture du chantier pour la garantie « Dommages ouvrage ». Cette durée pourra être prolongée en fonction des réceptions partielles

3.5– Négociations

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats

Article 4 – Conditions financières

4.1– Prix

Les prix sont fermes – prix global et forfaitaire

4.2– Mode de règlement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir augmentés de 2 points.

Le financement sera assuré par des ressources propres de la Communauté de communes, les crédits nécessaires étant inscrits au budget de la Collectivité et par des subventions des collectivités locales. Le paiement interviendra par virement sur présentation de factures et dans le délai global de paiement prévu par le code des marchés publics.

Article 5 – Dossier de consultation

5.1– Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- le règlement de consultation (RC)
- l'acte d'engagement (AE)
- le cahier des clauses particulières (CCP)
- le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) complet

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de consultation.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

En cas d'erreurs, d'omissions ou d'anomalies constatées par un candidat dans les pièces du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), il incombera à ce candidat d'en informer le pouvoir adjudicateur au plus tard sept jours avant la date de remise des offres par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal envoyée à l'adresse indiquée pour la remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur, après avoir constaté la validité de l'information, avisera par écrit l'ensemble des candidats.

A l'échéance de ce délai, le candidat est réputé avoir vérifié et accepté le D.C.E.

5.2– Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5.3– Mise à disposition du dossier de consultation

Le maître d'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation n'est pas dématérialisé. Les candidats demanderont par fax ou par mail à l'adresse définie à l'article 2, un dossier de consultation qui leur sera alors remis gratuitement

5.4– Visite des lieux

La visite des lieux n'est pas obligatoire

Article 6 – Présentation des propositions

Le format papier est le plus approprié

6.1– Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidatures/offres devront être remises sous pli cacheté (une seule enveloppe) adressé à Madame La Présidente de la Communauté de communes du Grand Roye à l'adresse susmentionnée et porteront la mention « Candidature et offre pour la missions de service assurances pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire »

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception,
- soit contre récépissé à la communauté de communes aux jours et heures ouvrés susmentionnés

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.2– Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes,

6.2.1- Pièces de la candidature :

Modalités d'appréciation des candidatures

Justifications à produire (voir ci-après)

Garanties et capacités techniques et financières propre à la profession d'assureur ou d'intermédiaire en assurance

1/ La lettre de candidature (modèle DC1) signée par la personne habilitée à engager le candidat et en cas de groupement par l'ensemble des membres du groupement en précisant sa composition et la désignation du mandataire.

2/ Un document relatif au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat si le signataire n'est pas le représentant légal de la société.

3/ Déclaration du candidat (modèle DC2)

4/ Une copie de l'agrément administratif dont la compagnie d'assurance doit être titulaire pour exercer son activité, en application de l'article L 321.1 du Code des Assurances

5/ Pour les courtiers : documents professionnels faisant référence aux 3 obligations suivantes

- Attestation de garantie financière d'une société d'assurance ou d'une banque
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en vigueur
- Attestation d'inscription à l'ORIAS

6.2.2- Pièces de l'offre :

1/ L'acte d'engagement (A.E) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché daté et signé

2/ décomposition détaillée des taux et des prix

3/ note sur le niveau des garanties complémentaires

4/ Une note méthodologique sur les modalités et qualité de gestion du candidat

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre à l'adresse de la Communauté de communes du Grand Roye définie à l'article 2

6.3– Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au 18 juillet 2017 à 12h.

Article 7 – Jugement des offres

Le choix de l'offre se fera selon les critères suivants :

- prix par application du taux de prime : 50%
- niveaux de garanties complémentaires : 40%
- modalités et qualité des prestations de gestion : 10%

Article 8 – Renseignement complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à Madame La Présidente, et à MPI Développement à l'adresse précédemment mentionnée, par mail

Pour assurer l'égalité des candidats, les réponses seront transmises par écrit à l'ensemble des candidats au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

Article 9 – Voies et délais de recours

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir tout renseignement concernant les délais et voies de recours contre le présent marché auprès du tribunal administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS – Tel : 03.22.33.61.70 – Fax : 03.22.33.61.71.

Ils peuvent également introduire un référé pré-contractuel contre la procédure de passation avant la signature du marché et conformément aux dispositions de l'article L 551-1 du code de justice administrative, un recours de pleine juridiction contre le contrat, éventuellement assorti d'une demande indemnitaire dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et conformément aux principes dégagés par le Conseil d'Etat dans la décision n°291545 du 16 juillet 2007 Société Tropic Travaux disponible sur le site internet (<http://www.legifrance.gouv.fr>), un référé suspension conformément aux dispositions de l'article L521-1 du code de justice administrative, une demande de déferé préfectoral dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte attaqué est devenu exécutoire, un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de la date de notification de la décision de rejet.